



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 21 septembre 2011

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE CARENCE DE LA SEANCE DU 24 AOUT 2011

Madame le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de la dernière séance en précisant que, le quorum n'ayant pas été atteint, la séance fut levée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. REHABILITATION DE LA SALLE DE LOISIRS

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'étudier les offres parvenues suite à l'appel d'offres lancée par l'architecte Jean Luc CORDIER sise 11 rue Louis Gain 49100 ANGERS, sur les lots suivants :

- Lot 1 – Menuiseries bois
- Lot 2 – Plâtrerie – Isolation
- Lot 3 – Electricité – Chauffage
- Lot 4 – Plomberie – Sanitaires
- Lot 5 – Peinture et revêtements muraux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le conseil municipal

ADOpte la proposition d'intervention de maîtrise d'œuvre ponctuelle pour la réfection de la salle communale de loisirs de Gée faite par Jean Luc CORDIER, Architecte sise 11, rue Louis Gain à Angers pour un montant de 3 160€ HT.

DECIDE pour le lot 1 « Menuiseries » de faire poser sur les murs des panneaux acoustiques en tôle micro perforée laquée de couleur beige de type ACOUSTIROC comprenant 40 mm de laine de roche, d'habiller la face du mur entre les sanitaires et la salle du même matériau que celui choisi sur chacune des deux longueurs de la salle,
ATTRIBUE le lot 1 « Menuiseries » à l'entreprise M2GB pour un montant de 12 721.31 € HT

DECIDE pour le lot 2 « Plâtrerie – Isolation » que les pannes en bois sur les côtés du plafond soient totalement recouvertes de plaque de plaque acoustique comprenant une ossature métallique placostyl dont les panneaux sont semi-rigides avec une épaisseur de laine de minérale de 45 ms et dont le parement est du gyptone quatre 41dito.
précise que les fermes resteront apparentes,
ATTRIBUE le lot 2 « Plâtrerie – Isolation » à l'entreprise CHIRON pour un montant de 7 161,14 € HT

ATTRIBUE le lot 3 « Electricité – Chauffage » à l'entreprise DELALANDE RETORE en ne retenant que 8 nouveaux luminaires, pour un montant de 14 155,60 €HT

ATTRIBUE le lot 4 « Plomberie – Sanitaire » à l'entreprise DELALANDE RETHORE pour la somme de 457,46 € HT

ATTRIBUE le lot 5 « Peinture et revêtements muraux » à l'entreprise GOUIN pour la somme de 4 355,61 €HT

NOTE que le montant global de l'opération comprenant les marchés des lots 1 à 5 s'élève à un total HT de 42 070,12€ - frais d'architecte inclus.

III. REHABILITATION DU HANGAR COMMUNAL situé face au cimetière

Monsieur Jean Marc DELAUNAY présente les offres qu'il a reçues pour remplacer le bardage existant du hangar municipal puisque celui-ci est actuellement en très mauvais état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE l'offre de la société BEAUSSIER pour un montant de 7 732,18 € HT en matériaux « DOUGLAS » non traité à cœur.

DECIDE de consulter au préalable l'avis des architectes de France puisque le hangar est situé dans le périmètre classé de l'Eglise avant de passer commande à l'artisan.

IV. TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Madame le maire indique au conseil municipal que les tarifs des concessions du cimetière n'ont pas été révisés depuis la délibération de 2003.

Madame le maire propose d'envisager d'organiser une enquête publique afin de pouvoir récupérer les concessions abandonnées dans le cimetière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la mise en place d'une enquête sur la reprise de concession abandonnée et/ou non entretenue,

FIXE les tarifs des concessions au cimetière comme suit :

- Concessions d'une durée de 15 ans : 50 € TTC
- Concessions d'une durée de 30 ans : 70 € TTC
- Concessions d'une durée de 50 ans : 110 € TTC

FIXE les tarifs des caves urnes dans l'attente d'une nouvelle délibération au tarif de :

- Cave urne d'une durée de 15 ans : 50 € TTC
- Cave urne d'une durée de 30 ans : 70 € TTC
- Cave urne d'une durée de 50 ans : 110 € TTC

Ces tarifs sont applicables dès la publication de la délibération afférente.